



Objet : Offre licenciés FFESSM - permis bateau côtier et fluvial : 239 € au lieu de 450 €

Bonjour,

Pour le pack permis côtier et fluvial, vous pouvez profiter de notre OFFRE SPECIALE TOUT INCLUS à 239 € TTC au lieu de 450 € TTC.

Pour bénéficier de cette offre, vous recevrez un code personnalisé.

Frais de dossier OFFERTS

Formation CRR VHF Maritime OFFERTE

Vous pouvez régler en ligne, sur notre boutique sécurisée : <https://www.bateau-ecole-nerib.com/tarifs/>

Possibilité de payer en 3 fois sans frais

A l'issue de votre achat, vous disposerez de 12 mois pour enclencher votre parcours c'est-à-dire participer à la formation théorique.

Vous aurez à ajouter 138€ :

78€ (timbre fiscal pour la délivrance de votre permis) à fournir sur l'espace personnel NERIB.

+ 2 x 30€ (droit d'inscription pour chaque examen théorique) à régler directement auprès du centre d'examen.

DETAIL DE L'OFFRE :

- Une journée de formation théorique en présentiel avec un formateur (6h30),
- Une séance/épreuve pratique (4h de navigation dont 2h à la barre),
- Gestion du dossier candidat auprès des Services Instructeurs Plaisance de l'entrée en formation au lancement de la délivrance du permis définitif,
- Le livret du candidat,
- Le livret de certification,
- L'accès illimité pour 12 mois à l'espace e-learning www.monpermiscotier.com,
- L'accès illimité pour 12 mois à l'espace e-learning www.monpermisfluvial.com,
- Le mémento pocket pour chaque option de permis,



- Des ressources/supports pédagogiques spécifiques au Bateau Ecole NERIB.

Pour chacun de vos espaces e-learning, vous aurez :

- Un compte personnel avec un tableau de bord de suivi et analyse de votre progression.
- Des conseils personnalisés.
- Une connexion sur tous vos écrans (ordinateur, smartphone et tablette).
- Plusieurs modes de révision: mode thématique - entraînement et examen blanc.
- Des examens illimités (conforme à l'examen officiel) et des corrigés commentés.
- Des outils interactifs: des VHF virtuelles et des jeux d'apprentissage pour apprendre sans stress et de manière ludique

Voici le déroulement de la formation "permis côtier et fluvial" en 3 étapes et à votre rythme :

Prévoir : une journée pour la théorie de 6h30 et ½ journée pour la pratique de 4h00.

1. JOURNEE DE FORMATION THEORIQUE – commune aux deux permis –

La formation se déroule au sein d'une de nos agences :

Annecy, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, St-Etienne, Valence le SAMEDI ou DIMANCHE (suivant les agences) de 9h00 à 16h30.

Pour l'agence de LYON, nous dispensons également des formations le vendredi et lundi.

En créant votre espace personnel en ligne, vous pouvez consulter le planning des formations théoriques et vous inscrire en toute autonomie en sélectionnant l'agence et la journée de votre choix :

<https://espace-personnel-nerib.com/>

En amont de cette journée, vous avez à constituer votre dossier en ligne (*tout est indiqué sur l'espace personnel*).



Dans un premier temps, photo d'identité, pièce d'identité et adresse postale sont demandées.

Le contrat de formation est également à valider en ligne en amont de votre journée de formation théorique.

Timbres fiscaux et certificat médical pourront être déposés plus tard (*indispensables pour l'inscription à l'examen théorique et l'épreuve pratique*).

Lorsque vous aurez créé votre espace personnel, vous pourrez nous transmettre un mail pour obtenir vos codes d'accès (pour les sites www.monpermiscotier.com et www.monpermisfluvial.com) si vous souhaitez travailler en amont de la journée de formation théorique : c'est laissé à votre libre appréciation - aucune obligation à cela / à votre convenance !

Dans tous les cas, nous vous les transmettrons, sur votre espace personnel, 48h00 avant votre formation.

2. EXAMENS THEORIQUES – un examen par permis –

Les centres d'examen sont gérés par des organismes privés.

Ces derniers sont chargés d'organiser et de surveiller les épreuves théoriques du permis plaisance pour les options mer « côtière » et fluvial « eaux intérieures ».

Liste des centres d'examens agréés par le ministère de la mer :

- Code'nGO
- La Poste
- DEKRA
- SGS

Vous pourrez choisir le centre d'examen, la date (du lundi au samedi) et l'heure.

Pas de délais d'attente pour obtenir une date d'examen théorique.

Pour chaque présentation d'examen, vous aurez à régler 30€ TTC de droit forfaitaire d'inscription, directement au centre d'examen.

Chaque examen est un QCM de 40 questions – 5 fautes maxi (prévoir une heure pour le passage).



3. FORMATION/EPREUVE PRATIQUE – commune aux deux permis –

La formation pratique :

- **4H00 dont 2H00 à la barre**
- **Du lundi au vendredi (matin ou après-midi)**
- **Lyon (toute l'année) ou Albigny-sur-Saône (mai à octobre)**
- **Vous pouvez passer la pratique avant les examens théoriques**

Lors de la formation théorique, nous vous transmettrons le planning de la pratique.

Dans les 6 mois suivant la formation théorique, vous aurez à caler cette épreuve avec l'un de nos formateurs.

En amont de votre séance pratique, vous disposerez de supports de préparation (fiches et vidéos).

La formation pratique est une formation continue : dispensée et validée par un formateur NERIB agréé par l'administration française.

L'épreuve pratique n'est pas validée par un inspecteur mais par le formateur du bateau école.

Espérant avoir ainsi pu répondre à votre demande d'information et vous permettre d'enclencher sereinement votre formation permis plaisance auprès de notre Bateau Ecole, nous vous invitons à créer votre espace personnel, à le compléter et à planifier votre journée de formation théorique.

Nous sommes à votre écoute au 06 69 15 18 18 pour tout complément d'information.

7j7 de 8h à 20h - toute l'année - jours fériés inclus.

Au plaisir de vous compter parmi nos clients !

L'équipe Bateau Ecole NERIB.